

**CHENIL DE LA TOUR
CONTRAT DE PENSION**

925 Route d'herbain-69400 – TEL : 04.74.65.17.43

Siret : 40096755000015

Ouverture de 8h à 12h et de 14h à 19h-Fermeture Dimanche et jours fériés et Mercredi après-midi.

Samedi fermeture à 18 h

Nom de l'animal : N° d'identification :

Du : au :

Propriétaire :

Adresse :

Code postal / Ville : TEL :

Nous vous demandons :

Un carnet de vaccination à jour comprenant CHLPR + PI (Toux de chenil).

Chat Coryza + Typhus.

Réception et départ aux heures d'ouvertures.

REGLEMENT INTERIEUR

**L'animal pendant son séjour est sous notre responsabilité; de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent et accepte d'en régler les frais.*

**Notre responsabilité sera dérogée lors de tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc...) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.*

**Nous considérons que tout animal non-repris au-delà d'un délai de 7 jours après la date prévue de son départ sera considéré comme abandonné et sera placé à la S.P.A de LYON sans préavis et nous dégage de toutes responsabilités.*

**Aucune entrée et sortie les dimanches, jours fériés et les mercredis après-midi.*

**Les chiens et chats sont nourris avec des croquettes Royal Canin ou vous pouvez apporter leur nourriture.*

Nous nous engageons à héberger seul ou en groupe.

Je soussigné(e) M.....accepte le règlement intérieur du chenil et autorise toutes interventions vétérinaires qui s'imposeraient et accepte d'en régler les frais..

La Direction

signature

**CHENIL DE LA TOUR
CONTRAT DE PENSION**

925 Route d'herbain-69400 – TEL : 04.74.65.17.43

Siret : 40096755000015

Ouverture de 8h à 12h et de 14h à 19h-Fermeture Dimanche et jours fériés et Mercredi après-midi.

Samedi fermeture à 18 h

Nom de l'animal : N° d'identification :

Du : au :

Propriétaire :

Adresse :

Code postal / Ville : TEL :

Nous vous demandons :

Un carnet de vaccination à jour comprenant CHLPR + PI (Toux de chenil).

Chat Coryza + Typhus.

Réception et départ aux heures d'ouvertures.

REGLEMENT INTERIEUR

**L'animal pendant son séjour est sous notre responsabilité; de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent et accepte d'en régler les frais.*

**Notre responsabilité sera dérogée lors de tout accident de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc...) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.*

**Nous considérons que tout animal non-repris au-delà d'un délai de 7 jours après la date prévue de son départ sera considéré comme abandonné et sera placé à la S.P.A de LYON sans préavis et nous dégage de toutes responsabilités.*

**Aucune entrée et sortie les dimanches, jours fériés et les mercredis après-midi.*

**Les chiens et chats sont nourris avec des croquettes Royal Canin ou vous pouvez apporter leur nourriture.*

Nous nous engageons à héberger seul ou en groupe.

Je soussigné(e) M.....accepte le règlement intérieur du chenil et autorise toutes interventions vétérinaires qui s'imposeraient et accepte d'en régler les frais..

La Direction

signature